



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 22 novembre 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Élection municipale partielle complémentaire pour la commune de Payzac (24270)**

Une élection municipale partielle complémentaire est organisée le dimanche 28 janvier 2024 (date du 1<sup>er</sup> tour) et le dimanche 4 février 2024 (date du 2<sup>nd</sup> tour si nécessaire) pour élire cinq nouveaux conseillers municipaux afin que le conseil municipal soit au complet.

Le mode de scrutin des conseillers municipaux est celui des communes de moins de 1000 habitants, soit au scrutin majoritaire.

Les candidats devront déposer leur candidature ainsi que les documents justifiant leur éligibilité à :

#### **Sous-Préfecture de NONTRON - 208 Bld Gambetta – 24300 NONTRON**

du vendredi 5 janvier 2024 au mercredi 10 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,  
et le jeudi 11 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les modalités de dépôt sont rappelées dans l'arrêté portant convocation des électeurs mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Dordogne.

Les candidats peuvent télécharger le formulaire et la documentation par le lien suivant :  
<https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections/Municipales-2020/Vous-etes-candidat/Candidats-commune-de-moins-de-1000-habitants/documents-1000-hab>

